

1. honorable M. DANDURAND propose :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a agréé ladite adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi et a rempli l'espace laissé en blanc par les mots "Sénat et".

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants :

Au général Son Excellence le Très Honorable Julien Hedworth George, Baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'armée, chevalier grand-croix du très honorable Ordre du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, le Sénat et du Canada, assemblés en Parlement, ont agréé une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour lui exprimer le profond regret et la grande peine qu'ils ont ressentis à la mort de Sa Majesté la Reine-mère et prient respectueusement Votre Excellence de transmettre ladite adresse, comme Votre Excellence le jugera à propos, de façon qu'elle puisse être déposée au pied du Trône.

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND propose :

Que l'honorable président signe ladite adresse.

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND propose :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté cette adresse et qu'il lui demande de l'agréer à son tour.

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT DU SENAT

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, l'ordre du jour ne contient aucun article qui pourrait être pris en considération aujourd'hui. Quand j'ai proposé le dernier ajournement de cette Chambre, j'ai dit que si la Chambre des Communes, ou le Gouvernement, ne nous envoyait pas de mesures, à considérer aujourd'hui, ce serait mon devoir de demander de prolonger l'ajournement que je proposais alors. Nous n'avons rien reçu de l'autre Chambre pendant l'ajournement, et on m'informe que les mesures qui doivent être soumises au Parlement sont pour la plupart mentionnées au discours du Trône ou ont été annoncées par le leader du Gouvernement dans l'autre Chambre. De plus on me dit que ces mesures, dont plusieurs appellent des crédits et sont du ressort exclusif de l'autre Chambre,

L'honorable M. DANDURAND.

seront toutes présentées à la Chambre des Communes. Donc les projets de loi qui nous seront soumis seront envoyés à l'honorable Président par message de l'autre Chambre.

Cette Chambre doit aussi tenir compte du fait que la Chambre des Communes a décidé de s'ajourner jusqu'au 15 mars, après le vote sur l'adresse.

Dans ces circonstances, je n'hésite pas à prendre la responsabilité de proposer :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'au mardi, sixième jour d'avril prochain, à huit heures du soir.

La motion est adoptée.

DEMANDE DE RAPPORTS

L'honorable G. D. ROBERTSON: Honorables messieurs, si les règlements le permettent, je désire attirer l'attention du leader du Gouvernement sur le fait qu'une enquête publique très importante se poursuit actuellement, que des rapports de cette enquête sont publiés tous les jours, mais que pour une raison quelconque les membres de cette Chambre ne reçoivent pas de copies de ces rapports. Il y a probablement plusieurs sénateurs qui voudraient se tenir au courant des faits dévoilés à cette enquête, et je crois qu'il serait convenable de distribuer aux honorables membres de cette Chambre des copies publiées des rapports que reçoivent les membres de l'autre branche du Parlement. Je puis assurer à l'honorable leader du Gouvernement que si ces copies pouvaient être obtenues, plusieurs sénateurs en seraient très contents.

L'honorable M. DANDURAND: Durant la dernière session, pendant que le Sénat tenait une enquête, je crois que nous avons reçu une demande semblable des membres de l'autre Chambre qui ont obtenu les copies de notre rapport. Une simple demande de la part d'une Chambre à l'autre est tout ce qui est requis dans un cas de cette sorte, et je demanderai au Greffier du Sénat de voir les autorités de l'autre Chambre et d'obtenir d'elles que tout rapport publié, quotidiennement ou autrement, et se rapportant à l'enquête soit mis à la disposition des honorables membres de cette Chambre.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi, 6 avril, à huit heures de l'après-midi.